

à la course, poursuivis par l'ennemi, vers l'Hôpital où Mlle. Manse était presque seule avec ses malades et des enfants. Les trois braves eurent le temps de fermer la porte d'entrée, de monter sur la galerie de défense, et, aidés des femmes et des infirmes, de recevoir les Iroquois à coups d'arquebuses : leur résistance fut si vigoureuse que les Iroquois durent se retirer. Sans cette circonstance providentielle, l'Hôpital était dévasté et ses habitants massacrés ou faits prisonniers.

Deux mois environ après le 26 juillet, il y eut une autre attaque bien plus sérieuse encore. Deux cents Iroquois arrivèrent jusqu'à l'Hôpital, sans être de suite aperçus, en suivant un fossé profond qui avoisinait l'enceinte allant du nord au sud. Débouchant presque subitement, ils attaquèrent la palissade, défendue par peu de monde et l'auraient infailliblement emportée, si le brave Lambert Closse, qui remplissait au fort de la Pointe-à-Callières les fonctions de Major-de-ville, ne fut accouru au secours. Avec seize braves seulement, cet homme d'un courage chevaleresque parvint à s'ouvrir un passage à travers les Iroquois et à se jeter dans l'enceinte de l'Hôpital. Là, il soutint pendant douze heures les efforts des Iroquois et finit par les repousser, malgré l'accident qui lui arriva : car le canon du petit rempart creva au commencement de l'action et tua un des hommes de Lambert Closse. L'attaque avait commencé à six heures du matin ; à six heures du soir les Iroquois se retirèrent, emportant avec eux un bon nombre de leurs morts et un plus grand nombre de blessés.

Néanmoins cette victoire, il devenait évident que l'Hôpital n'était plus tenable et Mlle. Manse vint habiter le fort avec tout son monde. Les attaques des Iroquois avaient lieu sans trêve ni repos, et les pertes avaient été telles à Montréal qu'en 1652, il n'y restait que dix-sept à dix-huit hommes parfaitement dispos.

Les trois années de gouvernement de M. d'Aillebont étaient écoulées, et ce fut le 13 octobre, 1651, que son successeur, M. de Lauzon, arriva à Québec. M. de Lauzon était un des principaux membres de la Compagnie des Cent Associés et paraît avoir été l'âme de cette association : il était le plus membre du Conseil du Roi. Il désirait établir sa famille en Canada et il obtint à cet effet de vastes concessions, entre autres, la seigneurie de Lauzon, l'île de Montréal qu'il céda, comme nous l'avons vu, et une étendue considérable de terrains sur la rive sud du fleuve en face de l'île de Montréal. Il s'était offert pour être gouverneur de la Nouvelle-France et cette offre avait été acceptée par le Roi.

M. de Lauzon jouissait de beaucoup de crédit. Un manuscrit dit qu'il était homme de lettres, et il semble qu'il ait été spécialement chargé d'opérer des changements dans l'administration de la Colombe, et investi du droit de nommer lui-même les membres du Conseil de Québec.

M. de Lauzon avait quatre fils. L'un était ecclésiastique et fut plus tard chanoine de Notre-Dame de Paris. L'aîné de la famille, Jean de Lauzon, avait servi avec distinction comme capitaine dans l'armée ; les deux autres portaient les noms de M. de Lacitère et de M. de Charney. Tous trois se marièrent à des filles du pays, peu après leur arrivée. M. de Lacitère épousa Mlle Catherine Nault de Fossambault qu'on destinait à être religieuse ; mais qui paraît n'avoir pas eu la vocation ; car, après la mort de M. de Lacitère, qui se noya peu après son mariage, elle se remaria à M. Peuvret, greffier du Conseil. M. de Charney épousa une Mlle Giffard ; devenu bientôt veuf, il se fit prêtre.

Quand à l'héritier du nom de Lauzon, M. Jean de Lauzon, qu'on appelait le Grand Sénéchal, il eut de Mlle. DesPrés, sa femme, un fils qui retourna en France. En sorte que les projets d'établissements que M. de Lauzon avait formés pour sa famille furent sans résultat et il ne resta dans la colonie aucun descendant de cette famille qu'il y voulait établir.

M. de Lauzon fit un changement qui ne plut pas à tout le monde dans la Nouvelle-France, bien qu'il fut peut-être nécessaire. La société des habitants, à laquelle on avait cédé le droit de la traite, était obligée de verser 30,000 francs au trésor public pour le paiement des salaires des fonctionnaires religieux et civils. Pour ce faire, on mettait de côté, chaque année, un quart du castor qui entrait dans les comptoirs de la Société ; mais, la traite ayant considérablement diminué, par suite de la destruction des Hurons et des guerres entre les Iroquois et les Algonquins, ce quart de castor ne suffisait plus et comme on ne prenait pas d'autres mesures, il y avait souffrance.

La traite de Tadoussac produisait beaucoup et M. de Lauzon retira de la société des habitants le droit de traite à Tadoussac en la déchargeant de l'obligation de payer les 30,000 francs de subvention.

M. D'Aillebont, l'ancien gouverneur, demeura en Canada et c'est

le seul gouverneur qui se soit fixé dans ce pays : il n'avait pas d'enfant ; mais il y avait dans la colonie un de ses neveux qu'il adopta comme son fils, c'était M. d'Aillebont de Contonges qui, marié dans le pays, eut une nombreuse famille ; plusieurs de ses descendants se sont distingués au service des colonies françaises de la Nouvelle-France, de la Martinique et de Saint-Dominique comme hommes de guerre et comme hommes de mer.

En 1652, le Père Buteux, missionnaire des Attikamégués, remontait le Saint-Maurice pour aller trouver ses chers sauvages, lorsqu'au commencement d'un portage, il vit sortir du bois une bande d'Iroquois. Le Père était accompagné d'un jeune Français et d'un Sauvage ; les Iroquois tuèrent le Père Buteux et le jeune Français, et emmenèrent le Sauvage prisonnier ; ce même Sauvage revint au Canada quelques années plus tard. Le Père Buteux était le sixième missionnaire jésuite martyr.

Il y avait des Hurons à Trois-Rivières et cela attirait les Iroquois ; mais il arrivait quelquefois que parmi les Iroquois se trouvaient en majorité des Hurons associés, ou *Iroquoisés* ; alors on était surpris de voir deux bandes qui s'étaient approchées pour se combattre, s'aborder amicalement et se retirer paisiblement, après avoir fait la conversation. Cela arrivait quand des parents et des amis se reconnaissaient dans les rangs opposés.

Le 2 juillet, 1652, quelques Français et quelques Hurons, montant une chaloupe, furent attaqués dans le voisinage de Trois-Rivières par une flottille de canots iroquois ; mais, faisant force de rames, ils purent échapper et gagner le rivage voisin du fort. D'autres Français et Hurons les ayant rejoints, ils partirent tous sur deux chaloupes et se mirent à leur tour à la poursuite des Iroquois, qu'ils pressaient de très-près, lorsque deux canots se détachant de la flottille iroquoise, vinrent au-devant des chaloupes et commencèrent à parlementer avec les Hurons.

Les Iroquois dirent qu'on s'était mal compris et que le chef qui les commandait, *Aontarisati*, était venu pour traiter de la paix et non pour continuer la guerre. Les Français avaient peu de confiance dans cette protestation faite si subitement, néanmoins ils se rendirent à terre et invitèrent les Iroquois à envoyer des ambassadeurs.

Bientôt *Aontarisati* vint, accompagné d'un autre Iroquois, pour traiter avec les Hurons. Le chef huron, si habile, que nous avons vu à l'île Manitouline, *Annahotahe*, était à Trois-Rivières. Il comprit que *Aontarisati* n'était pas venu avec une bande de quatre-vingts guerriers pour faire la paix, et il fit le chef iroquois et son compagnon prisonniers.

Les deux prisonniers furent donnés à des familles huronnes qui avaient eu des leurs tués par les Iroquois, et ces familles, selon le code sauvage, les condamnèrent irrévocablement à la mort. Les missionnaires, impuissants à sauver les prisonniers, voulurent au moins les préparer à mourir pour le ciel. Ces deux Iroquois avaient déjà quelques notions de christianisme ; ils écoutèrent les bons pères, abjurèrent leurs erreurs ; le 3 juillet, ils furent baptisés et le 4 ils furent mis à mort par les Hurons.

Cette circonstance de la prise et de la mort d'un grand chef irrita les Iroquois au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, et leurs bandes plus nombreuses affluèrent dans les environs de Trois-Rivières, et bientôt ils prirent sur les Français une terrible revanche de l'échec éprouvé et de la perte de leur chef *Aontarisati*.

Un parti iroquois était venu enlever des bestiaux près de Trois-Rivières. Ces déprédations hardies et menaçantes irritèrent le gouverneur de cette ville, M. Duplessis Bochart, au point que, sans vouloir écouter les représentations des autres personnes importantes de la localité, il résolut de poursuivre les Iroquois. Il partit avec quarante hommes, Français et Hurons, sur deux chaloupes et à environ deux lieues au-dessus de Trois-Rivières, il aperçut les Iroquois sur le rivage.

Les abords de la rive étaient difficiles, la plage était formée de marécages et de brouillards d'un accès difficile. M. Duplessis Bochart, trop confiant dans la grande supériorité des Français sur les Sauvages, ordonna la descente ; mais, à peine eût-on mis le pied hors des chaloupes, que les hommes se trouvaient emboîtés de manière à leur rendre la marche et le maniement des armes extrêmement difficiles. Les Iroquois, profitant de cette circonstance, dirigèrent un feu bien nourri contre les Français et les Hurons, et quand ils eurent tué M. Bochart lui-même avec plusieurs de ses gens, ils se précipitèrent sur ceux qui restaient et les firent prisonniers à l'exception d'un certain nombre qui parvint à gagner les chaloupes.

Les prisonniers furent emmenés chez les Iroquois : de ce nombre étaient les Sieurs de Normanville, de Francheville, Poisson, Lapalme, Turcotte, Chaillou, St. Germain. Quelques jours après, on